MRC de Montmagny

AVIS PUBLIC

Un avis public est par les présentes donné, par la soussignée, conformément à la loi, que :

« Le règlement de contrôle intérimaire nº 2023-112 relatif à la protection et à la mise en valeur des forêts privées » a été adopté par le conseil des maires le 11 avril 2023 et entre en vigueur conformément à la loi suite à la réception de l'approbation dudit règlement par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Toute personne désireuse d'obtenir de plus amples renseignements peut s'adresser à la MRC aux heures habituelles de bureau ou visiter le site Web de la MRC au www.montmagny.com.

DONNÉ À MONTMAGNY, ce 24e jour de juillet 2023.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Nancy Labrecque

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, KARINE SIMARD *, greffière de la Ville de Montmagny, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis, en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil entre _____ et _____ heures de l'_____-midi, le* 25 *e jour de* juillet *2023 et conformément à la loi, j'ai également fait publier le présent avis dans le journal L'Oie blanche dans l'édition du 2 août 2023.*

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 25 *e jour de* juillet *2023.*

Karine Simard
Signature

6, rue Saint-Jean-Baptiste Est, bureau 300, Montmagny (Québec) G5V 1J7
Tél.: 418 248-5985 Téléc.: 418 248-4624 mrc@montmagny.com **www.montmagny.com**